Gouvernement du Canada | Government of Canada

Prix du Premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement

LIGNES DIRECTRICES ET FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

2013

Canada

On peut obtenir cette publication sur supports multiples, sur demande. Communiquez avec les :

Prix du Premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement
Industrie Canada
Édifice Jean Edmonds - Tour Nord
300, rue Slater, 20e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0C8

Tél. : **613-946-0651**
Téléc. : **613-998-0943**
Courriel : **pmate-ppmee@gc.ca**

Cette publication est également offerte en ligne à l'adresse **www.ppm.gc.ca**.

Autorisation de reproduction
À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission d'Industrie Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, qu'Industrie Canada soit mentionnée comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec Industrie Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, veuillez faire parvenir un courriel à **droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca**.

N° de catalogue Iu61-3/2012F-PDF
1924-6773

Also available in English under the title *Prime Minister's Awards for Teaching Excellence 2013 - Guidelines and Nomination Form*.

Qui d'entre nous n'a pas conservé le souvenir d'un enseignant qui l'a encouragé, lui a donné les moyens d'apprendre et l'a poussé à se dépasser ? Les enseignants jouent un rôle de premier plan, non seulement dans la réussite scolaire des élèves, mais aussi dans l'acquisition d'attitudes et de compétences qui leur seront utiles dans leur vie de tous les jours.

Les Prix du Premier ministre (PPM) pour l'excellence dans l'enseignement rendent hommage à des enseignants exceptionnels et innovateurs de toutes les disciplines, aux niveaux primaire et secondaire, qui insufflent à leurs élèves le goût d'apprendre et qui utilisent les technologies de l'information et des communications (TIC) pour mieux préparer leurs élèves en les aidant à acquérir les compétences dont ils auront besoin pour exceller dans une société et économie du XXIe siècle.

Prix

- Jusqu'à 15 certificats d'excellence (à l'échelle nationale), chacun étant assorti d'une prime de 5 000 $.
- Jusqu'à 35 certificats d'honneur (à l'échelle régionale), chacun étant assorti d'une prime de 1 000 $.

Des certificats d'excellence sont remis aux 15 meilleurs candidats. Au moins un de ceux-ci doit être choisi dans chacune des régions suivantes (sous réserve du respect des normes d'excellence) : la Colombie-Britannique, les Prairies, le Nord (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), l'Ontario, le Québec et le Canada atlantique. Jusqu'à 35 des candidats suivants au classement reçoivent chacun un certificat d'honneur. Par ailleurs, au moins un certificat d'excellence et un certificat d'honneur sont décernés aux meilleurs enseignants autochtones.

Les primes en espèces pour les certificats d'excellence seront partagées également entre le lauréat et l'école ou l'établissement d'enseignement du lauréat (apparaissant sur le formulaire de mise en candidature) et c'est le lauréat qui déterminera l'usage qui en sera fait. Si un lauréat change d'établissement d'enseignement, la prime sera versée à l'école où le lauréat enseignait au moment où la candidature a été posée. Les primes en espèces pour les certificats d'honneur sont versées directement aux lauréats.

Les primes en espèces peuvent servir au perfectionnement professionnel, à la conception de sites Web, à l'achat de matériel (p. ex., ordinateurs, logiciels, matériel audiovisuel et équipements de laboratoire), de ressources documentaires, ou encore de matériel didactique ou d'autres outils permettant d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage. Pour les lauréats d'un certificat d'excellence, une partie des fonds remis à l'école (jusqu'à 25 p. cent) peut servir à payer les coûts de remplacement pendant que l'éducateur assiste à la cérémonie de remise des prix habituellement tenue à Ottawa.

Hommage rendu aux lauréats

Tous les lauréats reçoivent un certificat, une épinglette PPM et une lettre de félicitations signée par le premier ministre.

Les lauréats d'un certificat d'excellence peuvent également être invités à participer à des rencontres d'échange de pratiques exemplaires et à assister à une cérémonie nationale de remise des prix avec le premier ministre, ou son représentant, habituellement tenue à Ottawa. Les frais encourus par les lauréats d'un certificat d'excellence pour assister à la cérémonie nationale de remise des prix seront payés par le programme des Prix du Premier ministre.

Les réalisations des lauréats d'un certificat d'honneur font l'objet de célébrations locales auxquelles participent les directeurs, les collègues, les élèves et les députés locaux, selon le cas.

Les écoles où enseignent les lauréats recevront également un certificat signé par le premier ministre, en reconnaissance de leur appui et de leur contribution aux réalisations des enseignants.

Promotion

Les réalisations de tous les lauréats sont soulignées tant à l'échelle nationale qu'au sein de leur collectivité. Les lauréats du certificat d'excellence sont présentés (avec leur permission) dans le document du programme des Prix du Premier ministre intitulé « Modèles de réussite », disponible à **www.ppm.gc.ca**.

« Je crois que c'est le "Prix Nobel de l'enseignement", c'est-à-dire un fait saillant qui revêt une très grande importance dans ma carrière d'enseignant. D'un point de vue professionnel, ce prix me donne l'occasion de faire une plus grande différence. »

Lauréat d'un certificat d'excellence

Date limite : le 31 mars 2013

Admissibilité

Au moment de la mise en candidature, au plus tard le **31 mars 2013**, tous les candidats doivent répondre aux critères suivants :

- Les candidats doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents.
- Les candidats doivent posséder un brevet d'enseignement dans les écoles publiques ou privées d'une province ou d'un territoire du Canada (veuillez fournir une copie du brevet d'enseignement original).
- Les candidats devraient enseigner à temps plein dans une école canadienne au niveau primaire ou secondaire. Les enseignants à temps partiel peuvent aussi être proposés s'ils enseignent l'équivalent de 2,5 jours par semaine en salle de classe (ou tel que prévu dans les lignes directrices de la province ou du territoire).
- Les candidats doivent avoir enseigné dans une école canadienne pendant au moins trois ans.
- Le brevet d'enseignement du candidat doit être en règle auprès de l'organisme de réglementation professionnelle de la province ou du territoire (veuillez fournir une attestation du statut du brevet d'enseignement – on acceptera une lettre de la province ou du territoire, ou encore d'une association professionnelle d'enseignants).

Note : Si le candidat a perdu son brevet d'enseignement entre la mise en candidature et la présentation des prix, le programme des Prix du Premier ministre se réserve le droit de retirer le nom de ce candidat. Si l'admissibilité d'une mise en candidature est compromise ou change (p. ex., en raison de la perte du brevet à la suite d'une faute professionnelle), l'auteur de la mise en candidature ou le candidat a la responsabilité d'informer par écrit le programme des PPM du changement de situation. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le **Code de conduite** des lauréats des PPM à l'adresse **www.ppm.gc.ca**.

Les candidatures à titre posthume ne sont pas acceptées.

Les Prix du Premier ministre visent à souligner l'ensemble des réalisations d'un enseignant en particulier ou d'une équipe comptant au plus trois enseignants. Le programme n'a pas pour but de reconnaître les réalisations d'une école entière ou de tout son corps enseignant. Si les membres de l'équipe enseignent dans des écoles, des conseils ou commissions scolaires ou des districts différents, la prime en espèces sera partagée également entre les institutions.

Les enseignants de jeunes enfants qui ne sont pas admissibles à ce prix pourraient être admissibles au Prix du Premier ministre pour l'excellence en éducation de la petite enfance. Les lignes directrices sur la mise en candidature sont disponibles à l'adresse **www.ppm.gc.ca**. On peut aussi en faire la demande par courriel à l'adresse **pmaece-ppmepe@gc.ca** ou par téléphone au numéro **613-946-0651**.

Mise en candidature d'équipe

La mise en candidature d'équipes retenues vise les réalisations d'une équipe composée d'au plus trois enseignants. Chaque membre de l'équipe doit répondre aux critères d'admissibilité décrits précédemment. Une mise en candidature d'équipe doit faire état d'une **collaboration véritable**, et non seulement d'un ensemble de réalisations individuelles. Le texte de mise en candidature doit décrire les efforts de collaboration des membres qui répondent à chacun des critères de sélection.

Les lettres d'appui peuvent viser les réalisations d'un ou de plusieurs membres de l'équipe.

Note : Les restrictions relatives au nombre de pages du texte de mise en candidature et aux lettres d'appui sont les mêmes qu'il s'agisse d'une mise en candidature d'équipe ou d'une mise en candidature individuelle. Il faut cependant veiller à fournir pour chaque membre de l'équipe une copie du brevet d'enseignement, un document certifiant que le brevet d'enseignement est en règle et une attestation de l'expérience d'enseignement.

Auteurs des mises en candidature

L'auteur d'une mise en candidature peut être une personne ou un groupe de personnes qui a été un témoin direct des réalisations du candidat (p. ex., un parent, un directeur d'école, un superviseur, un collègue de travail, etc.). Toutefois, les mises en candidatures autonomes et les mises en candidatures dont l'auteur est un membre direct de la famille du candidat ne seront pas admises.

Renouvellement d'une mise en candidature

La candidature des lauréats d'un certificat d'honneur peut être présentée de nouveau lors des années subséquentes, mais seulement pour un certificat d'excellence; les anciens lauréats ne peuvent recevoir un deuxième certificat d'honneur. Les candidatures qui n'ont pas remporté de prix peuvent être présentées de nouveau. Dans tous les cas, le dossier de candidature doit être complet et à jour et doit comprendre les lettres d'appui rédigées pendant la période courante des mises en candidature. Les lauréats qui ont déjà reçu un certificat d'excellence ne sont pas admissibles.

Sélection des lauréats

Après un premier tri fondé sur les critères d'admissibilité, les textes de mise en candidature et les lettres d'appui sont soumis au comité de sélection composé d'intervenants du milieu de l'enseignement de partout au Canada. Pour consulter la liste courante des organismes représentés à ce comité de sélection, veuillez visiter notre site Web à **www.ppm.gc.ca**.

Les trousses de mise en candidature sont évaluées et classées par le comité de sélection en fonction de la mesure dans laquelle elles répondent aux critères de sélection. On présente ensuite la liste finale de recommandation des meilleurs candidats au premier ministre.

Critères de sélection

Les lauréats sont sélectionnés en fonction de l'excellence et de l'innovation de leurs méthodes d'enseignement, de leur capacité d'obtenir des résultats exceptionnels avec les élèves, de leur donner le goût d'étudier et de continuer d'étudier et de leur faire acquérir les connaissances, les compétences et les habiletés qui leur permettront de réussir dans la société et l'économie du XXIe siècle. Pour choisir les lauréats, le comité de sélection doit avoir des indications claires que les candidats ont excellé dans les cinq domaines suivants :

1. Méthodes d'enseignement innovatrices et exemplaires

Le texte de mise en candidature doit fournir une description claire et des exemples concrets des méthodes d'enseignement qui démontrent le mieux l'apport de l'enseignant à l'apprentissage de ses élèves, notamment :

- la création d'un climat d'apprentissage particulièrement innovateur et stimulant;
- l'intégration ingénieuse d'une matière aux autres disciplines;
- l'intégration de stratégies pratiques et d'activités de résolution de problèmes aux méthodes d'enseignement habituelles;
- l'utilisation des TIC en classe de façon novatrice en vue d'améliorer l'apprentissage des élèves et les résultats qu'ils obtiennent;
- une adaptation remarquable des politiques et des programmes d'études provinciaux ou territoriaux aux besoins des élèves;
- la capacité de faire participer les parents à l'apprentissage des élèves;
- l'établissement de partenariats en éducation avec la collectivité ou le milieu des affaires;
- la démonstration de la pertinence d'une matière scolaire pour la société;
- une rétroaction constructive auprès des élèves.

2. Culture numérique et technologies de l'information et des communications (TIC) dans la salle de classe

Le texte de mise en candidature doit fournir des exemples concrets de pratiques d'enseignement et les décrire clairement, comme suit :

- utilisation novatrice et efficace des TIC dans la salle de classe;
- intégration des TIC dans le programme et dans toutes les disciplines;
- incorporation des pratiques exemplaires liées aux TIC dans les plans de cours;
- développement de projets de collaboration sur ordinateur ou sur Internet, de matériel et de ressources didactiques ou leadership démontré dans l'utilisation de telles ressources;
- sensibilisation des élèves aux médias, à la cyberintimidation et à l'utilisation sécuritaire et éthique d'Internet, pour les aider à devenir de bons « cybercitoyens »;
- utilisation d'appareils et d'accessoires fonctionnels (comme des lecteurs labiaux, etc.) pour aider les enfants ayant des besoins spéciaux;
- utilisation d'une vaste gamme de technologies multimédia pour donner aux élèves des occasions de participer activement à des activités d'apprentissage pratiques;
- utilisation des TIC pour aider les élèves vivant dans les communautés éloignées à accéder à des documents pédagogiques de qualité et leur offrir des possibilités égales de réussite.

3. Perfectionnement des compétences des élèves

Le texte de mise en candidature doit fournir une description claire et des exemples concrets de l'usage que fait l'enseignant de méthodes de perfectionnement des compétences des élèves relatives aux aspects suivants[1] :

- écoute, compréhension et communication efficaces;
- attitudes et comportements positifs;
- créativité et innovation;
- souplesse et capacité d'adaptation;
- aptitude à travailler de façon autonome ou en équipe;
- esprit critique et interventions logiques;
- définition de problèmes et mise en œuvre de solutions;
- leadership et initiative;
- utilisation efficace d'outils, de la technologie et des systèmes d'information;
- recherche, organisation et application de connaissances et de renseignements spécialisés tirés de divers domaines;
- établissement d'objectifs et gestion du temps;
- responsabilité des gestes et actions;
- travail en sécurité;
- apprentissage permanent.

4. Réalisations et participation des élèves

Le texte de mise en candidature doit fournir une description claire et des exemples concrets du rôle joué par l'enseignant au chapitre de l'amélioration des réalisations et de la participation d'élèves, de groupes, de classes ou de la collectivité. On peut utiliser ce qui suit pour appuyer ces dires :

- taux élevé d'assiduité aux cours;
- obtention de prix ou de bourses d'études;
- engagement exceptionnel des élèves, peu importe leur niveau ou leurs capacités;
- participation accrue des élèves à des activités parascolaires, à des partenariats en éducation et à des programmes d'alternance travail-études ou d'apprentissage, au-delà des cours obligatoires;
- participation accrue des élèves à des activités coopératives d'apprentissage en ligne;
- participation volontaire accrue à des cours de niveau avancé;
- encadrement, par leurs camarades, d'élèves de niveaux inférieurs ou ayant des besoins particuliers;
- résultats supérieurs aux tests en classe ou aux examens du district, du conseil ou de la commission scolaire;
- résultats exceptionnels aux concours ou aux examens provinciaux, territoriaux, nationaux et internationaux;
- témoignages positifs, comme des lettres de parents, d'élèves, d'administrateurs, d'entreprises ou de partenaires du milieu de l'enseignement.

5. Dévouement et leadership de l'enseignant

Le texte de mise en candidature doit fournir une description claire et des exemples concrets du dévouement et du leadership de l'enseignant dans les domaines suivants :

- passion démontrée pour l'enseignement;
- organisation ou présentation de programmes de formation professionnelle, d'ateliers ou d'autres activités courantes;
- organisation des activités parascolaires des élèves ou de l'école tout entière ou participation à celles-ci;
- développement et diffusion de programmes d'études et de matériel didactique;
- rédaction d'articles ou de communiqués qui font évoluer la profession;
- perfectionnement continu en pédagogie et dans les matières enseignées;
- bénévolat;
- encadrement des nouveaux enseignants dans tous les aspects de la profession et fonction de modèle de rôle.

[1] Les compétences sont tirées des Compétences relatives à l'employabilité 2000+ du Conference Board du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous à **http://www.conferenceboard.ca/topics/education/learning-tools/employability-skills.aspx** (page en anglais seulement).

> *« Cela m'inspire à réfléchir et à en apprendre davantage sur les méthodes d'enseignement novatrices pour l'avenir. »*
>
> *Lauréat d'un certificat d'excellence*

Modalités de mise en candidature

Après avoir choisi un enseignant ou un groupe d'enseignants exceptionnel, préparez une trousse de mise en candidature en suivant les lignes directrices et la liste de vérification fournies.

- Chaque trousse de mise en candidature doit contenir un exemplaire rempli du formulaire ci-joint de mise en candidature aux PPM. Vous pouvez aussi vous procurer ce formulaire en ligne à **www.ppm.gc.ca**.
- Le formulaire doit être signé par le candidat et par l'auteur de la mise en candidature, ainsi que par le directeur ou le superviseur du candidat.
- S'il y a plusieurs candidats, veuillez photocopier le formulaire et en remplir un pour **chacun** d'eux.
- Si plus d'une trousse de mise en candidature a été soumise pour un enseignant, les auteurs devront les intégrer dans une seule trousse.

Date limite

Les trousses de mise en candidature doivent porter la marque d'un timbre dateur du **31 mars 2013** au plus tard.

Assemblage de la trousse de mise en candidature

LONGUEUR : Votre trousse de mise en candidature ne doit **pas compter plus de 20 pages**, en excluant le brevet d'enseignement et la liste de vérification.

FORMAT : Les documents doivent être dactylographiés à double interligne (police d'une taille d'au moins 10 points), sur des feuilles de 8½ sur 11 pouces. Pour faciliter la reproduction, veuillez imprimer sur un seul côté de la feuille.

PRÉSENTATION : Une présentation fantaisiste attirera certainement l'attention sur votre trousse de mise en candidature; malheureusement, les membres du comité de sélection ne la verront pas. Nous vous recommandons par conséquent de vous en tenir à une présentation simple.

RELIURE : Pour en faciliter la reproduction, veuillez ne pas relier votre trousse de mise en candidature.

COPIES : N'envoyez qu'une seule copie originale par courrier.

Conseils pratiques sur la préparation d'un texte de mise en candidature

Une trousse de mise en candidature efficace met en évidence les réalisations exceptionnelles du candidat et explique clairement pourquoi il mérite de recevoir l'un des plus prestigieux prix canadiens décernés aux enseignants. En tant qu'auteur de la trousse, vous « brossez un tableau » des réalisations du candidat à l'intention des comités de sélection qui étudieront des centaines de candidatures; le dossier doit donc être convaincant.

Bien que les mises en candidature autonomes ne soient pas acceptées, les auteurs des mises en candidature sont invités à consulter le candidat au moment de la préparation du texte de mise en candidature.

Suivez les critères énoncés dans les lignes directrices de mise en candidature. Donnez suffisamment de détails pour chacune des cinq catégories de sélection. Organisez votre texte de façon à utiliser les mêmes titres.

Donnez des exemples concrets et des détails pour démontrer que le candidat répond aux critères de sélection, et expliquez les effets des efforts qu'il déploie. Décrivez ses projets spéciaux ou activités particulières, sa philosophie pédagogique, les milieux exceptionnels dans lesquels il travaille, les activités parascolaires ou encore les réactions des élèves, les résultats ou les réalisations spéciales qui font du candidat un enseignant exceptionnel.

Concentrez-vous sur les réalisations globales du candidat. Démontrez qu'il a de bonnes connaissances générales et qu'il satisfait aux cinq critères dans tout son travail, et non uniquement dans un projet particulier. Décrivez aussi les autres activités auxquelles le candidat participe pour appuyer ses élèves, ses collègues ou son école (activités parascolaires, bénévolat, perfectionnement professionnel, événements sociaux).

Consultez la liste de vérification à la page 9 pour vous assurer que toute l'information nécessaire est incluse.

Veuillez faire parvenir les trousses de mise en candidature à l'adresse suivante :

Prix du Premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement
Industrie Canada
Édifice Jean Edmonds Tour Nord
300, rue Slater, 20e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0C8
Téléc. : 613-998-0943

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec nous par courriel à **pmate-ppmee@gc.ca**, par téléphone au **613-946-0651**, ou visitez **www.ppm.gc.ca**.

Remerciements

Industrie Canada remercie la **Fondation RBC** – pour son généreux appui des Prix du premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement. Industrie Canada tient également à reconnaître l'appui des Affaires indiennes et du Nord Canada pour les prix des enseignants autochtones. De plus, le programme ne pourrait être mis en œuvre sans l'importante participation des nombreux bénévoles d'organismes du milieu de l'enseignement d'un bout à l'autre du pays qui prennent part au processus de sélection, notamment des associations d'enseignants, des associations de parents et d'enseignants, des établissements d'enseignement postsecondaire, les ministères de l'Éducation des provinces et des territoires, des groupes d'entreprises et des associations étudiantes. La liste des organismes participants est disponible sur le site Web du programme, à l'adresse **www.ppm.gc.ca**.

RBC Foundation®
RBC Fondation®

Liste de vérification

Pour faciliter la préparation de votre trousse de mise en candidature et son examen par le bureau des PPM, veuillez joindre cette liste à votre trousse de mise en candidature.

- ☐ **Copie de cette liste de vérification dûment remplie**
- ☐ **Formulaire de mise en candidature signé** (deux pages)
- ☐ **Attestation du brevet d'enseignement du candidat**
  Une copie du brevet d'enseignement du candidat indiquant l'année initiale de sa certification
- ☐ **Document certifiant que le brevet d'enseignement du candidat est en règle**
  On acceptera une lettre de l'organisme de réglementation professionnelle ou de l'association des enseignants de la province ou du territoire (une page)
- ☐ **Attestation de l'expérience du candidat**
  Lettre de l'employeur confirmant que le candidat a travaillé pendant au moins trois ans dans des écoles primaires ou secondaires (une page)
- ☐ **Texte de mise en candidature** (deux pages par critère de sélection, maximum dix pages)
  Note : Si le texte fait plus de dix pages, à double interligne, l'auteur sera invité à le réduire.
- ☐ **Lettres d'appui** (trois lettres d'au plus deux pages chacune)
  Note : S'il y a plus de trois lettres, seules les trois premières seront soumises à l'évaluation du comité.
  Ces lettres **ne doivent pas dépasser deux pages** chacune et elles doivent être signées par leur auteur. Ces lettres devraient témoigner de l'excellence et des réalisations du candidat à l'égard de l'un ou plusieurs des cinq critères de sélection. Pour éviter la répétition, demandez aux auteurs de mettre l'accent sur un ou deux aspects particuliers qui rendent l'éducateur exceptionnel. Ces lettres peuvent venir de quiconque est en mesure d'offrir un témoignage direct des réalisations du candidat; toutefois, les lettres de parents, d'élèves, de collègues et d'associations professionnelles démontrent souvent particulièrement bien l'influence du candidat dans son milieu. Les auteurs doivent rédiger ces lettres d'appui au cours d'une période qui ne **précédera pas de plus de six mois** la date limite de soumission des mises en candidature. Les lettres doivent comprendre les coordonnées de l'auteur telles que l'adresse postale et le numéro de téléphone.

Prix du Premier Ministre pour l'excellence dans l'enseignement

Formulaire de mise en candidature 2013

Prière d'imprimer ou d'écrire en lettres MOULÉES. Remplissez un formulaire pour chaque candidat.

Renseignements personnels sur le candidat

☐ Dr ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom de famille _____ Prénom _____
(veuillez inscrire les noms tels qu'ils doivent figurer sur les certificats)

Adresse du candidat _____

Ville _____ Prov. ou terr. _____ Code postal _____

Tél. (dom.) _____ Courriel (dom.) _____

Tél. (trav.) _____

Le candidat est-il citoyen canadien ou résident permanent ? ☐ Oui ☐ Non
Le candidat enseigne-t-il au moins 2,5 jours par semaine ? ☐ Oui ☐ Non
S'agit-il d'une mise en candidature d'équipe ? ☐ Oui ☐ Non
Le candidat se déclare-t-il enseignant autochtone ? ☐ Oui ☐ Non
À la date limite des mises en candidature, le candidat enseigne-t-il dans une école des Premières nations située dans une réserve ? ☐ Oui ☐ Non

Renseignements personnels

Tous les renseignements personnels recueillis dans le cadre du processus de mise en candidature sont protégés en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Industrie Canada utilise ces renseignements pour étudier les candidatures et réaliser des études statistiques. L'information est fournie volontairement. Elle sera versée au Fichier de renseignements personnels IC PPU 001. Les candidats peuvent demander de consulter les renseignements personnels les concernant, de les faire corriger ou d'y faire ajouter des éléments d'information, en écrivant à l'adresse indiquée à la page 8. Les noms des lauréats, des établissements d'enseignement, de leur collectivité et des représentants des établissements, ainsi que les coordonnées de ces derniers, sont inclus dans de courtes biographies publiées à l'intention des médias et affichées dans Internet. La photographie des lauréats peut aussi être publiée dans les documents de promotion ou d'information du programme des Prix du Premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement.

Auteur de la mise en candidature

Cette section doit être remplie par la personne ou par le représentant du groupe qui présente la candidature.

☐ Dr ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom de famille _____ Prénom _____

Organisme représenté (le cas échéant) _____

Adresse _____

Ville _____ Prov. ou terr. _____ Code postal _____

Tél. (dom.) _____ Tél. (trav.) _____ Téléc. _____

Courriel _____

Directeur ou superviseur

☐ Dr ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom de famille _____ Prénom _____

Tél. (trav.) _____ Courriel _____

Information sur l'établissement d'enseignement du candidat

Raison sociale complète et adresse de l'école (ou du conseil ou de la commission scolaire si l'enseignant n'est affilié à aucune école en particulier).

(Les primes en espèces seront partagées également avec cet établissement d'enseignement si le candidat se voit décerner un certificat d'excellence.)

Nom de l'école _____

Adresse de l'école _____

Ville _____ Prov. ou terr. _____ Code postal _____

Téléphone de l'école _____ Télécopieur de l'école _____

Courriel de l'école _____

Site Web de l'école _____

Site Web de l'enseignant à l'école, s'il diffère _____

Niveaux enseignés actuellement _____

Matières enseignées actuellement _____

Le candidat utilise-t-il la technologie de l'information et des communications (TIC) dans son enseignement ? ☐

École autochtone ? ☐

Signatures

Auteur de la mise en candidature

Signature de l'auteur de la mise en candidature _____ Date _____

Candidat

Je, soussigné(e), candidat(e), déclare que tous les renseignements contenus dans la présente trousse de mise en candidature sont, à ma connaissance, complets et exacts. En signant ce formulaire, j'autorise le bureau des Prix du Premier ministre à vérifier les renseignements fournis dans cette trousse de mise en candidature. Il est entendu que les idées et les méthodes primées seront présentées dans une publication présentant les pratiques exemplaires et, à cette fin, je donne mon consentement. J'ai également lu le Code de conduite des lauréats des Prix du Premier ministre affiché sur le site Web du Programme à l'adresse **www.ppm.gc.ca**.

Signature du candidat _____ Date _____

Directeur ou superviseur

En signant ce formulaire, je, soussigné, directeur ou superviseur, donne mon appui à cette mise en candidature.

Signature du directeur ou du superviseur _____ Date _____

Pour obtenir plus d'information ou de l'aide pour préparer cette mise en candidature, veuillez communiquer avec le bureau des PPM par téléphone au numéro 613-946-0651 ou par courriel à l'adresse pmate-ppmee@gc.ca.

À L'USAGE EXCLUSIF DU BUREAU DES PPM		
La trousse de mise en candidature contient-elle une copie du brevet d'enseignement du candidat ?	Oui ☐	Non ☐
Le brevet d'enseignement est-il valide ?	Oui ☐	Non ☐
Le candidat compte-t-il au moins trois ans d'expérience de travail dans une école primaire ou secondaire ?	Oui ☐	Non ☐
La trousse de mise en candidature contient-elle le texte de mise en candidature ?	Oui ☐	Non ☐
La trousse de mise en candidature contient-elle les trois lettres d'appui ?	Oui ☐	Non ☐
Le candidat répond-il à tous les critères de sélection en vue d'un PPM ?	Oui ☐	Non ☐